

## 9 NEUF BERGERAC

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège Social : Zone commerciale La Cavaille Nord  
24100 Bergerac

**R.C.S. Bergerac 800 798 944**

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux janvier à neuf heures, au siège social, à Bergerac,

Les associés de la société à responsabilité limitée 9 NEUF BERGERAC au capital de dix mille (10 000) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent (100) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur ZHOU Yueliang  
Né le 26 août 1986 à Wenzhou en Chine  
Demeurant au 20 rue Junien Rabier 24100 Bergerac  
De nationalité chinoise

Propriétaire de cinquante parts sociales  
Ci..... 50 parts

Madame ZHOU épouse XU Jiangxiao  
Née le 28 octobre 1983 à Zhejiang en Chine  
Demeurant au 12 rue Jean Martheilhe 24100 Bergerac  
De nationalité chinoise

Propriétaire de cinquante parts sociales  
Ci..... 50 parts

TOTAL 100 parts.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

292 ZJX XS XJ

Monsieur ZHOU Yueliang préside la réunion en sa qualité de Gérant.  
Monsieur XU Su et Madame XU Julie sont présents à l'assemblée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales et agrément de nouveaux associés
- Nomination d'un nouveau Gérant et remplacement d'un Gérant démissionnaire
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet formé :

Monsieur ZHOU Yueliang de céder à Madame XU Julie, demeurant au 12 rue Jean Martheilhe 24100 Bergerac, de nationalité française, cinquante (50) parts sociales lui appartenant, autorise cette cession de cinquante (50) parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

La collectivité des associés nomme Monsieur XU Su, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur ZHOU Yueliang, démissionnaire.

Monsieur XU Su, né le 2 mars 1978 à Zhejiang en Chine, demeurant au 12 rue Jean Martheilhe 24100 Bergerac, de nationalité chinoise, accepte pour une durée indéterminée.

ZYL ZJX XS XJ

Monsieur XU Su est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales de la Société.

Monsieur XU Su, conformément à l'article 11 des statuts, les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, sous réserve de la réalisation de la cession de parts projetée, décide la modification corrélative des statuts et la modification de modèle de statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Monsieur ZHOU Yueliang



Madame ZHOU épouse XU Jiangxiao



Monsieur XU Su



Madame XU Julie

